

BULLETIN DE LIAISON

Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec



**Pour mieux
soutenir
les familles**

une proposition de réforme de
soutien aux revenus des familles, en page 7

En route vers le 30^e anniversaire de la FAFMRQ

par Jacynthe Lavoie, présidente

Vous aurez sans doute remarqué la nouvelle présentation visuelle de notre Bulletin de liaison. Changer de groupe d'âge (passer de la vingtaine à la trentaine) fait parfois réagir et réaliser le cheminement qu'on a fait. La Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec a vieilli en beauté, il y avait donc lieu de faire quelques petits rajeunissements de son image, traquant davantage son évolution.

Presque trois décennies de défense de droits, de batailles, de dépôts de mémoires, d'engagement, d'actions individuelles et collectives font ainsi état de la feuille de route des vingt-cinq années de la Fédération. À l'aube du trentième anniversaire (en 2005), cela vaut la peine de le souligner car, au cours de toutes ces années, il y a des gens qui se sont impliqués, en bravant les difficultés, pour faire changer les choses, et toujours dans le but d'améliorer la vie des familles monoparentales et recomposées.

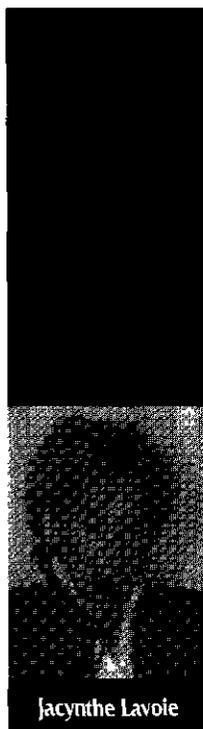
La FAFMRQ regroupe des membres de partout au Québec. Qui sont-ils en réalité ? L'hiver dernier, un sondage a circulé au sein des associations de la Fédération et nous a permis d'obtenir un portrait réel des gens qui les fréquentent. Je ne vous apprendrai rien de nouveau en vous disant que ce sont encore des femmes, en majorité. Par contre, on constate que davantage de pères adhèrent maintenant aux associations et que certains groupes de pères ont fait la demande d'obtenir un membership au sein de la FAFMRQ.

Il se vit encore beaucoup de pauvreté au sein des nos groupes de base. La consolidation du financement demeure, pour beaucoup, un objectif encore difficile à atteindre. Les sujets dont on traite le plus souvent au sein des associations de familles monoparentales et

recomposées touchent la pauvreté (logement, sécurité du revenu, taxes sur la consommation, etc.), la politique familiale, les allocations familiales, la conciliation famille / travail / études, les pensions alimentaires, la garde des enfants, le soutien parental, les compétences parentales, les conjoints de fait, l'implication des pères, l'assurance parentale, etc.

Évidemment, tous ces dossiers seront le point de mire du Plan d'action de la FAFMRQ pour les années 2001 à 2004. Certains d'entre eux seront cependant regardés de plus près au cours de la prochaine année, notamment la reconnaissance et le financement des organismes communautaires Famille et la non-récupération de la pension alimentaire pour enfants lorsque le parent est prestataire de la sécurité du revenu. Pour 2001-2002, les priorités de la Fédération seront regroupées sous cinq grands thèmes : la défense des droits, l'éducation populaire et la formation, le soutien aux membres, la visibilité et la promotion de la FAFMRQ ainsi que son fonctionnement.

Il est bien certain que même si la Fédération a toujours travaillé dans le but d'améliorer les conditions de vie des familles qu'elle regroupe, ce travail n'a pas suffi à solutionner tous les problèmes auxquels ces dernières étaient et sont encore confrontées. Nous estimons quand même avoir fait un bon bout de chemin. C'est d'ailleurs les résultats obtenus jusqu'ici, de même que les visées que nous poursuivrons dans les années à venir, qui motivent toutes celles et tous ceux qui continueront à lutter avec nous.



Jacynthe Lavoie

BULLETIN de LIAISON

Dans ce numéro...

- En route vers le 30^e anniversaire p. 2
par Jacynthe Lavoie
- CPE et OCF : un Rendez-vous loin d'être manqué ! p. 3
par Lorraine Desjardins
- Dans l'intérêt de l'enfant... p. 4
par Claudette Mainguy
- Les programmes ciblés viennent-ils vraiment en aide aux familles ? p. 5
par Carol Gélnas, Sylvie Lévesque et Marie Rhéaume
- Pour mieux soutenir les familles p. 7
par Claudette Mainguy
- Le mouvement communautaire autonome ou le défi de la pluralité p. 8
par Lorraine Desjardins
- La médiation familiale p. 10
par Claudette Mainguy

Équipe du Bulletin

Lorraine Desjardins
Sylvie Lévesque
Claudette Mainguy

Mise en page

Jean Lepage

Impression

Centre hospitalier Angrignon

Collaboration

Jacynthe Lavoie
FAFMRQ

Carol Gélnas
ROCFM

Marie Rhéaume
FUF



Fédération des associations
de familles monoparentales et recomposées du Québec

8059, St-Michel
Montréal, Qc
H1Z 3C9
Tél : (514) 729-MONO (6666)
Télec. : (514) 729-6746
Site internet: www.cam.org/fafmrq
Adresse : fafmrq@cam.org

CPE et OCF :

un Rendez-vous loin d'être manqué !

par Lorraine Desjardins, journaliste pigiste

Elles étaient plus de 80 personnes à avoir répondu à l'invitation des trois réseaux organisateurs de ce tout premier Rendez-vous réunissant des représentantes et représentants des centres de la petite enfance et des organismes communautaires Famille. Cela se passait les 4 et 5 mai derniers, au Domaine Val des Neiges, près de Québec. Pour cette première rencontre, Concertation inter-régionale des CPE du Québec (CIRCPEQ), la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ) et la Fédération des unions de familles (FUF), conjointement responsables de l'événement, avaient limité la participation à leurs membres. Cependant, si l'on en juge par les nombreuses demandes qui sont venues de la part d'autres organisations et réseaux vivement intéressés aux relations entre les CPE et les OCF, cette première rencontre devrait être bientôt suivie d'autres du même genre.

On se souviendra que le Rendez-vous des CPE et des OCF avait essentiellement pour but de permettre que ces deux réseaux en viennent à estimer diverses pistes de collaboration afin que les parents soient adéquatement soutenus dans leur rôle tout en préservant le mandat et l'identité de chacun. Comme on le sait, la mission première des centres de la petite enfance est d'assurer le volet éducatif pour les enfants de 0 à 5 ans alors que celle des organismes communautaires Famille est, depuis de nombreuses années, de contribuer à l'en-

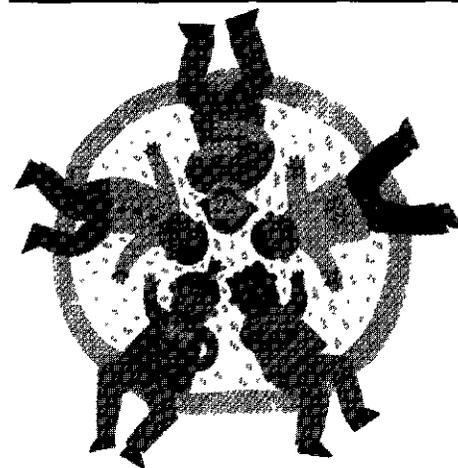
Cet important événement, a définitivement rempli les objectifs qu'il s'était fixés en amorçant un dialogue riche en possibilités entre les représentantes et représentants des CPE et des OCF

richissement de l'expérience parentale. Or, bien que ces deux missions ne soient pas d'emblée en contradiction, les réalités vécues régionalement pour chacun des deux réseaux faisaient en sorte que plusieurs irritants subsistaient, dus en grande partie à une méconnaissance des uns et des autres.

Un grand besoin de nommer les choses

Toujours est-il que cette rencontre venait à point pour les personnes qui sont venues s'y exprimer. Pour la première fois, les représentantes et représentants des CPE et des OCF avaient devant eux des interlocuteurs possédant un canal de communication bien ouvert et répondant au même besoin : celui de nommer les choses. D'abord en grand groupe, deux tables rondes ont permis de nommer les enjeux nationaux et régionaux pour les CPE et les OCF en regard de la politique familiale. Puis, cinq ateliers regroupant des personnes de mêmes provenances régionales (chacun des ateliers réunissait plus d'une région) ont donné lieu à des échanges plus spécifiques.

D'ailleurs, les CPE n'ont pas été les seuls à parfaire leur connaissance du milieu des organismes communautaires Famille. Si, en effet, on avait plus largement entendu parler des centres de la petite enfance et de leur mission, on connaissait moins bien les défis qu'un bon nombre d'entre eux ont à surmonter pour faire face au rythme de développement précipité du réseau des services de garde. Les échanges ont également permis de mettre en lumière d'autres préoccupations vécues par le réseau des CPE, notamment en ce qui a trait aux services de garde à but lucratif et au statut encore mal défini des haltes-garderies. Plusieurs représentantes et représentants de CPE ont également témoigné de problèmes liés à une certaine perte d'autonomie due aux critères et aux réglementations imposés par



le ministère de la Famille et de l'Enfance pour le financement des installations (seuils de performance, modes de gestion, quotas d'enfants, formation du personnel, etc.).

Pour les OCF, en plus de pouvoir faire connaître la teneur exacte de leur approche et de leurs activités, ce fut également l'occasion de faire part des enjeux liés à la survie de ces organismes et au manque de financement dont ils font trop souvent les frais. Le fait que leur action tende à être réduite, dans les priorités des Régies régionales, à une approche sociosanitaire visant à intervenir auprès de familles dites « à risques » a été mentionné à plusieurs reprises. Pour les OCF, comme pour l'ensemble des organismes d'action communautaire autonome, il est clair que leur financement ne saurait en aucun cas être soumis à des ententes de services complémentaires en réponse au désengagement de l'État. D'ailleurs, plusieurs ont déploré le fait que l'action des OCF soit trop souvent définie en complément d'autres organisations œuvrant auprès des familles (CLSC, CPE, Centres jeunesse, etc.).

(suite en page 11)

Dans l'intérêt de l'enfant...

par Claudette Mainguy, agente de développement

Il y a quelques années, suite à un fort lobby des pères auprès du Sénat, le Gouvernement fédéral a promis de réviser en profondeur la Loi du divorce. Ainsi, le 8 juin dernier, une journée de discussion fut tenue à Québec afin d'échanger sur les droits de garde et de visite et les pensions alimentaires pour enfants. Organisée conjointement par le ministère de la Justice du Québec et celui du Canada, cette journée proposait trois grands thèmes devant être discutés en ateliers par les groupes invités. Si la plupart des invités ont montré beaucoup d'ouverture, d'autres se sont exprimés de manière plutôt émotive, agressive même, en invoquant des cas particuliers plutôt qu'en cherchant des solutions qui pourraient convenir à une plus large majorité. Enfin...

La réorganisation des rôles parentaux

Le premier thème abordé touchait la réorganisation des rôles parentaux suite à une rupture. Au premier abord, tous s'entendaient sur le fait qu'il y a beau-

coup de confusion entre la Loi du divorce et le Code civil du Québec relativement à l'exercice de l'autorité parentale. Tous étaient également d'accord sur le fait que les deux parents continuent d'avoir un rôle à jouer auprès de leurs enfants après la rupture du couple. Au cours de cet atelier, il a également été question du vocabulaire utilisé. Même si les gens n'étaient pas tous d'accord sur l'usage d'un nouveau vocabulaire, les échanges sont restés posés et courtois. Toujours pour minimiser les impacts d'une rupture chez les enfants, les gens étaient d'avis que l'éducation est l'un des meilleurs moyens de sensibilisation, quel que soit le médium utilisé.

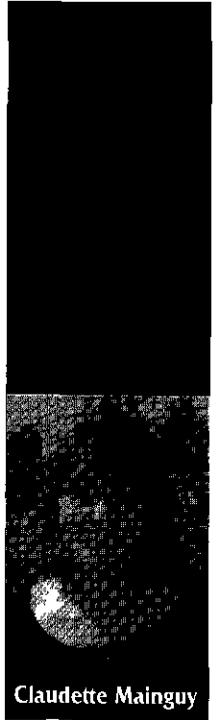
Le droit de visite

L'exercice et le respect du droit de visite et de sortie étaient les sujets du second atelier. Des sujets chauds, peut-on dire. Ce fut en fait l'atelier le plus divisé et le plus émotif. Si les deux parents doivent, en théorie, respecter les conditions décrites au jugement en ce qui concerne les droits de visite, il arrive malheureusement que l'un ou l'autre ne s'y

conforme pas. Que doit-on faire dans ces cas ? Punir ou éduquer ? Le groupe était partagé et le demeurera jusqu'à la fin. Le seul point où les gens ont réussi à s'entendre quelque peu, c'est sur le manque de ressources en ce qui concerne les visites supervisées.

De plus, plusieurs participants ont réalisé qu'ils ne connaissaient pas ou très peu les ressources communautaires, et même celles du réseau de la santé et des services sociaux, qui offrent des services en matière de violence, de rupture ou autres. Malheureusement, le sous-financement chronique des organismes communautaires fait en sorte que ces derniers n'ont ni le personnel, ni les fonds nécessaires pour publiciser ou promouvoir leurs services.

(suite en page 11) →



Claudette Mainguy

Les enfants nés d'autres unions

Un père paie une pension alimentaire pour des enfants d'une union antérieure. Avec sa nouvelle conjointe, il décide d'avoir un autre enfant. Du point de vue des pères, dès qu'un nouvel enfant naît, ça devrait entraîner une baisse automatique de la pension alimentaire payée aux autres. L'argument qu'ils mettent de l'avant, c'est que dans une famille intacte, lorsqu'un nouvel enfant arrive, tout le monde en aura un petit peu moins. Et, incontestablement, c'est vrai... Sauf que dans une famille intacte, le choix d'avoir un nouvel enfant appartient aux deux parents.

Lorsqu'on parle de recomposition, ce n'est plus vrai puisque la famille d'origine a été dissoute et, conséquemment, n'a rien à voir avec le choix d'avoir un nouvel enfant. De plus, le père qui s'engage dans une nouvelle union sait qu'il a une responsabilité financière envers ses autres enfants. La responsabilité existe déjà et cette nouvelle famille doit composer dès le départ avec un revenu duquel il doit soustraire la pension alimentaire pour enfants. Le choix d'avoir un nouvel enfant se fait donc sur cette base.

Pour justifier une réduction des pensions alimentaires déjà payées, lorsqu'un nouvel enfant arrive, les pères invoquent aussi qu'en vertu du Code civil, tous les enfants sont égaux. Or, ce qu'on dit, c'est que les tables de fixation, à revenu familial égal, traitent tous les enfants également.



Les programmes ciblés viennent-ils vraiment en aide aux familles ?

Carol Gélinas, Regroupement des organismes communautaires Famille de Montréal

Sylvie Lévesque, Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec

Marie Rhéaume, Fédération des unions de familles

Un article d'André Noël¹, publié dans *La Presse* du 17 août dernier, faisait état de l'échec du programme *Naître égaux, grandir en santé* du ministère de la Santé du Québec dont l'objectif visait à réduire la proportion des bébés de petit poids. On se rappellera qu'il s'agissait d'un projet pilote s'adressant essentiellement aux mères de quartiers défavorisés de Montréal et visant également deux CLSC de l'Abitibi. De janvier 1994 à novembre 1998, un groupe de femmes enceintes ont reçu des suppléments alimentaires et un suivi de la part de professionnels de la santé alors qu'un autre groupe ne recevait que les suppléments alimentaires. Or, les chercheurs chargés de faire rapport de cette intervention se sont retrouvés devant des résultats plutôt surprenants : les mères ayant bénéficié du suivi professionnel, en plus de recevoir des oeufs, du lait et des oranges, ont donné naissance à plus de bébés de petit poids (10,2 %) que celles qui n'ont reçu que les suppléments alimentaires (7,6 %). Comment expliquer ces résultats ? Les auteurs du rapport d'intervention ne disposent pour l'instant d'aucune réponse mais se promettent de soumettre leurs résultats à des experts internationaux dès novembre prochain.

Loin de prétendre apporter des réponses précises et justes aux interrogations des concepteurs de Naître égaux... , nous jugeons toutefois important de questionner certains aspects de leur intervention.

À l'instar du chercheur Richard E. Tremblay, qui pu-

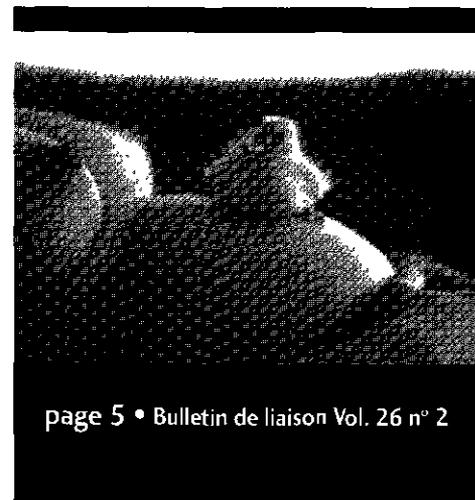
bliait le 27 août² une réplique à l'article de monsieur Noël, on se doit sans doute de saluer la volonté des concepteurs de ce programme de le soumettre à une évaluation rigoureuse. Cependant, en plus d'évaluer l'efficacité des programmes de santé publique par le biais des résultats obtenus, ne devrait-on pas également se pencher sur les critères mêmes qui déterminent leur application ? Or, il semble que la tendance actuelle en matière de santé publique et de recherche universitaire soit de découper les objets d'études en petits segments facilement observables et de cibler étroitement les interventions. En agissant de la sorte, on oublie peut-être de tenir compte de la globalité du contexte auquel on s'adresse.

À défaut de réponses, quelques questions

Loin de prétendre apporter des réponses précises et justes aux interrogations des concepteurs de *Naître égaux...* (ou de tout autre programme destiné à améliorer les conditions de vie des familles), nous jugeons toutefois important de questionner ces derniers sur certains aspects de leur intervention. D'abord, nous nous étonnons que l'intervention faite auprès des mères, tout autant que son évaluation, n'ait porté que sur quelques-uns des aspects de la réalité vécue par elles. Bien sûr, on peut croire que la qualité de l'alimentation est un facteur important pour assurer une saine grossesse et permettre la naissance de bébés en santé, mais de nombreux facteurs, autres que biologiques ou alimentaires, interviennent également dans les mois qui précèdent et qui suivent la naissance d'un enfant. La plupart des femmes ayant vécu l'expérience de la maternité (peu importe leurs conditions de

vie socio-économiques) vous le diront : le fait d'avoir à vivre une grossesse, un accouchement et de s'occuper d'un nouveau-né demande énormément d'énergie, tant sur le plan physique que sur le plan émotionnel. On ne naît pas parent, on le devient..., et il est tout à fait normal, dans les mois précédant et suivant la naissance d'un enfant, de faire face à de nombreuses appréhensions et d'être aux prises avec un certain sentiment d'incompétence devant l'ampleur de la tâche à accomplir. Or, le fait d'avoir à rencontrer une batterie de professionnels, dont la tâche consiste à vous dire quoi faire et comment le faire, suffit peut-être à renforcer ce sentiment d'incompétence plutôt qu'à le minimiser. À plus forte raison lorsque le programme auquel vous participez vous a affublé de l'étiquette de population « à risques ». D'ailleurs, à ce sujet, le fait que les mères n'ayant reçu que les suppléments alimentaires sans bénéficier du suivi professionnel aient eu moins de bébés de petit poids que les autres porte à réfléchir...

D'autre part, on peut se demander si l'intervention de *Naître égaux...* s'adressait exclusivement à des femmes



vivant une première grossesse. Dans le cas contraire, certaines mères auraient pu choisir de refilet les suppléments alimentaires qu'on leur offrait à leurs autres enfants plutôt que de les consommer elles-mêmes, les fins de mois étant souvent difficiles pour les familles à faibles revenus. Par ailleurs, pourquoi adresse-t-on le plus souvent ce type d'intervention aux mères plutôt que de viser l'ensemble des membres d'une famille ? Que deviennent les pères, les autres enfants et les grands-parents dans tout cela ?

(...) il serait important de rappeler que la pauvreté implique un ensemble très vaste de réalités auxquelles sont confrontées quotidiennement les familles qui en font les frais.

La lutte contre la pauvreté : une priorité

Il semble bien que le bogue de plusieurs programmes de santé publique, et de la recherche universitaire sur laquelle ils s'appuient, réside davantage dans l'approche proposée qui consiste à compartimenter ou à isoler les sujets d'étude et à cibler les interventions de façon trop pointue. De plus, avec ce genre d'approche, on intervient davantage sur les problèmes plutôt que d'accompagner les personnes dans une démarche de prise en charge faisant appel à leurs propres ressources et qui renforcerait leur sentiment de compétence. Cette façon de faire revient, en quelque sorte, à poser un pansement sur un membre blessé tout en oubliant qu'il est attaché au corps d'un individu qui souffre. À ce titre, les recherches et les programmes d'intervention gagneraient à être conçus avec le concours de ressources travaillant sur le terrain, c'est-à-dire avec des personnes en contact direct et quotidien avec les populations que l'on cherche à rejoindre.

On aura beau distribuer tous les oeufs, le lait et le jus d'orange qu'on voudra, si l'on se borne à ne traiter qu'une

partie du problème, les cures proposées sont vouées à l'échec. À ce titre, on ne peut qu'applaudir les auteurs du rapport d'intervention de *Naître égaux...* dans leur intention d'interpeller le réseau de la santé et des services sociaux afin qu'il mette **la priorité sur la réduction des inégalités et sur la lutte contre la pauvreté**. Reste à voir si des actions concrètes suivront ou si ces demandes demeureront au stade des bonnes intentions. On doit par ailleurs s'inquiéter de la volonté que ces mêmes auteurs expriment d'étendre leurs recherches futures sur les liens entre l'environnement social et les facteurs biologiques. Nous croyons en effet qu'ils s'agit là d'un terrain glissant qui pourrait facilement mener à un ciblage encore plus étroit des interventions pratiquées et s'adressant à des problématiques de plus en plus désincarnées.

La pauvreté : des réalités multiples

En terminant, il serait important de rappeler que la pauvreté implique un ensemble très vaste de réalités auxquelles sont confrontées quotidiennement les familles qui en font les frais. Outre le besoin de se nourrir adéquatement, on devrait aussi viser à combler d'autres besoins essentiels tels l'accès à des logements décentes dans des quartiers aménagés intelligemment, l'accès à l'éducation, à des loisirs, à l'exercice d'une citoyenneté véritable, etc. Les programmes à visées ponctuelles ou répondant à une approche biomédicale répondent d'abord aux besoins de l'État de couper dans les coûts des services publics universels, mais ils répondent plus rarement aux besoins des personnes. Par contre, d'autres interventions, dont l'action est à plus long terme, sont laissés de côté, en dépit de leur portée positive. La disparition de la mesure REPS (Retour aux études postsecondaires) qui permettait à des femmes cheffes de familles monoparentales, prestataires de la sécurité du revenu, d'accéder à un diplôme de niveau collégial est un exemple probant de programme ayant été abandonné parce qu'il était jugé trop coûteux.

Un constat d'échec devant de piètres résultats constitue certainement une étape importante vers une remise en

question du type d'interventions que l'on devra pratiquer dans l'avenir. Cependant, il serait également intéressant de faire porter certaines études sur les effets du ciblage actuel des programmes versus la disparition de plus en plus grande de mesures universelles pour les familles. Les résultats démontreraient peut-être que nous nous dirigeons vers un cul-de-sac qui consiste à traiter les conséquences isolées des problèmes plutôt qu'à se pencher sur leurs causes véritables. *Naître égaux, grandir en santé* s'est avéré inefficace dans sa capacité de diminuer la proportion de bébés de petit poids et ses concepteurs sont prêts à faire leur examen de conscience. Bravo ! Mais sont-ils également prêts à remettre en question les fondements mêmes d'une intervention qui vise d'abord et avant tout à couper dans les coûts des services publics plutôt qu'à viser une plus grande équité sociale et une meilleure redistribution de la richesse ? Les familles québécoises espèrent bien que oui.

¹ Noel, d'André, « Alarmante proportion de bébés de petit poids - le programme *Naître égaux* est un échec », *La Presse*, p A-1, Montréal, 17 août 2001

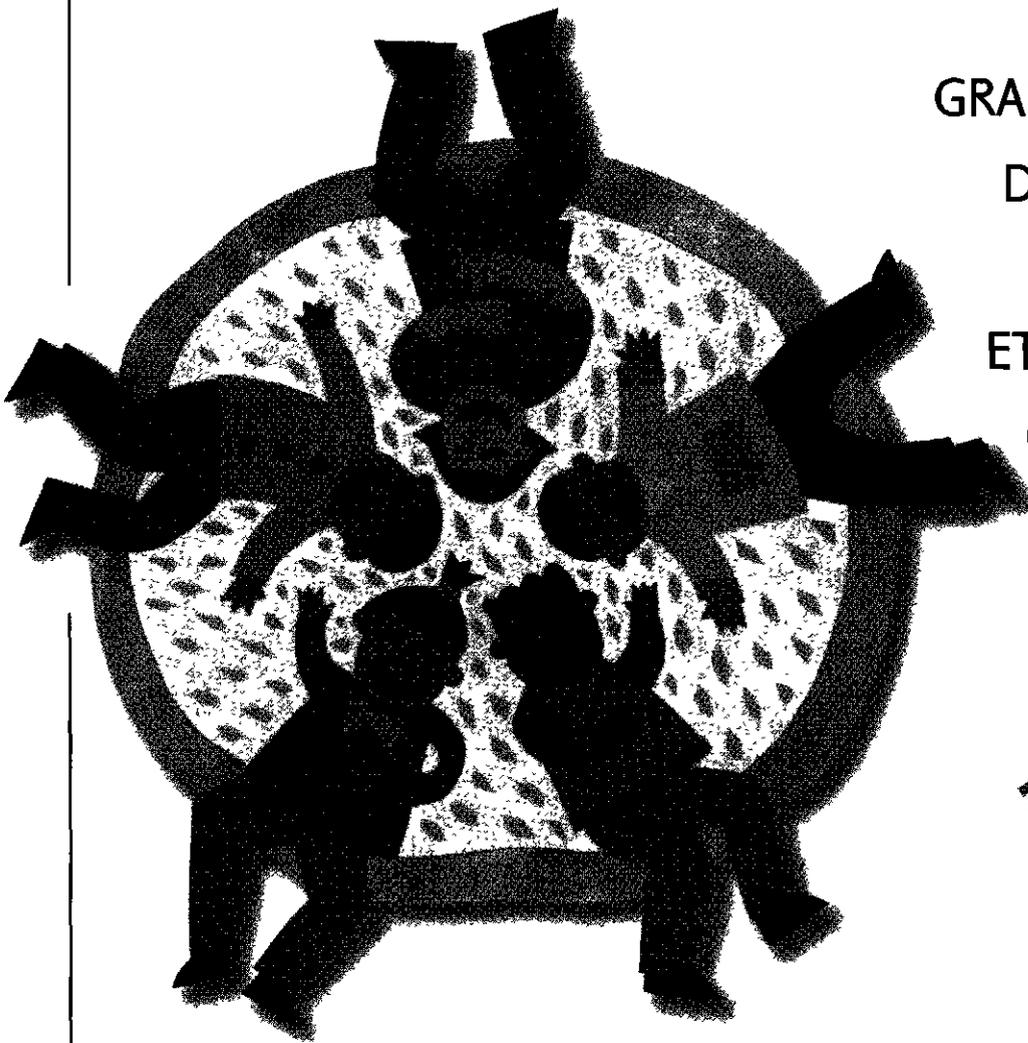
² Tremblay, Richard E., « *Naître égaux* - un succès », *La Presse*, p A-12, Montréal, 27 août 2001.



Bilan de l'événement

Pour se comprendre, il faut se parler !

LE PREMIER
GRAND RENDEZ-VOUS
DES CENTRES DE LA
PETITE ENFANCE
ET DES ORGANISMES
COMMUNAUTAIRES
FAMILLE



Concertation inter-régionale
des centres de la petite enfance
du Québec (CIRCPEQ)



Fédération des associations
de familles d'urgence et d'adoption au Québec

Les 4 et 5 mai 2001, au Domaine Val des Neiges, Mont-Sainte-Anne (Québec)

Le soutien aux familles : il faut tendre vers un meilleur partenariat

Résumé de l'allocution de M^{me} Linda Goupil,
ministre d'État à la Famille et à l'Enfance¹



Il fait toujours plaisir de participer à une première. En l'occurrence, le premier grand Rendez-vous entre les centres de la petite enfance (CPE) et les organismes communautaires Famille (OCF). Cette volonté de travailler ensemble est présente entre plusieurs organismes communautaires Famille et plusieurs CPE, sans être toutefois présente partout au Québec et avec la même intensité. C'est dans ce contexte que je trouve extrêmement pertinente l'initiative des organisateurs de ce Rendez-vous, et que je suis heureuse que le dialogue entre vous s'établisse de façon formelle.

Au fond, et cela apparaît dans les textes du programme de ce Rendez-vous, nous partageons tous une même volonté, vous et moi, celle de mieux soutenir les Québécoises et les Québécois dans la vie au quotidien avec leur famille. Bien souvent, les parents ont des craintes et des inquiétudes bien légitimes à différentes étapes charnières de leur vie, que ce soit la naissance d'un enfant ou lors de difficultés passagères qui surviennent inévitablement. Les organismes communautaires Famille sont alors là pour les conseiller, ou tout simplement les écouter.

De leur côté, les CPE, en raison du contact quotidien qu'ils ont avec parfois jusqu'à plus d'une centaine de parents, peuvent être une excellente porte d'entrée pour eux, et une importante courroie de transmission d'information. Le réseau des services de garde compte déjà plus de 133 000 places, le programme d'allocations familiales continue à soutenir financièrement les familles à plus faibles revenus, et la Loi sur l'assurance parentale sera adoptée au cours de cette session parlementaire, ce qui nous amènera à relancer les discussions avec le gouvernement fédéral.

Bref, je crois sincèrement qu'il y a de la place pour tout le monde au sein de notre politique familiale. Dans cette importante marche vers un meilleur soutien aux familles, il est nécessaire de tendre vers un meilleur partenariat entre les forces vives qui agissent sur le terrain avec un dévouement que je tiens d'ailleurs à saluer. Je suis consciente que vos réalités et vos missions sont fort différentes, mais je suis également convaincue de la convergence de vos actions et de l'immense richesse que votre travail représente pour les parents québécois.



Je souhaite que votre réflexion puisse se poursuivre sur le terrain et se traduire dans l'avenir par une meilleure compréhension mutuelle et des expériences de partenariats qui nous permettront de maximiser les ressources pour mieux soutenir les familles québécoises, ce qui est un objectif que nous partageons tous.

¹ Madame Goupil est également ministre responsable de la Condition féminine, ministre responsable des Aînés, ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches et députée de Lévis

I Introduction

Origine de l'événement

La volonté de tenir le premier Rendez-vous des centres de la petite enfance (CPE) et des organismes communautaires Famille (OCF) est née d'un besoin réel et pressant de favoriser les échanges entre ces deux réseaux. Cette importante rencontre, tenue les 4 et 5 mai 2001 au Mont-Sainte-Anne, fut organisée conjointement par Concertation inter-régionale des centres de la petite enfance du Québec (CIRCPEQ), la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ) et la Fédération des unions de familles (FUF). L'événement a été réalisé grâce au soutien financier du ministère de la Famille et de l'Enfance.

Objectifs poursuivis

Le Rendez-vous des CPE et des OCF visait à favoriser l'établissement d'un premier contact entre les représentantes et les représentants de chacun des réseaux afin de mieux collaborer par la suite. Par le biais de tables rondes et d'échanges non décisionnels, en grand groupe et en ateliers plus restreints, cette rencontre poursuivait les objectifs suivants :

- Susciter les échanges sur les missions respectives de chacun afin de faciliter et de soutenir, dans chacune des régions du Québec, l'établissement de liens de collaboration entre les intervenants des CPE et des OCF;
- Clarifier la notion de « soutien parental » à partir des objectifs propres à chacun;
- Partager une analyse commune des enjeux quant au soutien à offrir aux familles tout en respectant la mission de chacun;
- Identifier des pistes d'action concrètes en favorisant la concertation entre les deux réseaux existants.

Pour se comprendre, il faut se parler !

Sous le thème de « Pour se comprendre, il faut se parler ! », près de 80 personnes déléguées régionales, provenant de l'ensemble du Québec, se sont côtoyées pendant les deux journées où s'est tenu l'événement. Compte tenu qu'il s'agissait d'une première rencontre et que celle-ci se voulait non décisionnelle, la participation fut réservée aux membres des trois réseaux organisateurs. Afin d'assurer une représentativité intéressante et équitable, deux personnes déléguées par région, dans chacun des trois réseaux organisateurs, ont été invitées à participer à l'événement.

La soirée d'ouverture a débuté par un souper dans le cadre duquel la ministre de la Famille et de l'Enfance, madame Linda Goupil, a donné une allocution. Par la suite, la troupe *Mise au jeu*, spécialisée dans la présentation de théâtre interactif, a présenté un spectacle sur les enjeux de la rencontre. Quant à la journée du samedi, elle fut consacrée à des tables rondes visant à présenter les enjeux nationaux et régionaux pour les CPE et les OCF ainsi qu'à des ateliers regroupant les personnes participantes selon leur provenance régionale.



LES ENJEUX NATIONAUX

Les organismes communautaires Famille : une diversité à l'image des familles québécoises

par Carol Gélinas, coordonnatrice du Regroupement de organismes communautaires Famille de Montréal

Partons l'histoire à l'automne 1996 lors du Chantier sur l'économie sociale. Les organismes communautaires Famille sont alors convoqués par le ministre responsable du Conseil de la Famille de l'époque, André Boisclair, pour se faire annoncer la création d'un important réseau de CPE. À juste titre, les OCF sont un peu heurtés de cette annonce de dernière minute, d'autant plus qu'après avoir été identifiés comme des partenaires supposément incontournables de la politique familiale, on ne les avait pas mis au courant de la nouvelle avant ce matin-là.

En 1997, le ministère de la Famille et de l'Enfance est créé. Il a comme mandat principal d'assurer le développement des centres de la petite enfance afin de répondre aux besoins des familles en ce qui a trait à la conciliation famille / travail. Dans leur mandat, les CPE se voient aussi confier un volet de « soutien parental » qui, traditionnellement, a toujours constitué le mandat principal des organismes communautaires Famille. Ces derniers ont des craintes quant à leur avenir : « Quelle sera la place des OCF dans tout ça ? Seront-ils intégrés de gré ou de force dans le plan de développement des services de garde ? Le ministère de la Famille et de l'Enfance ne ressemble-t-il pas davantage à un ministère de l'Office des services de garde en priorisant uniquement sur la petite enfance ? »

Ainsi, les OCF craignent de perdre une reconnaissance qui ne leur est pas encore totalement acquise, mais les familles aussi sont en droit de se poser des questions : « Les services de garde sont-ils le seul choix des familles désormais ? La société québécoise se dirige-t-elle vers un modèle unique, un seul chemin, un seul projet ? » Pourtant, les familles québécoises vivent des réalités multiples et ont d'autres besoins à combler que celui de se voir offrir des places à 5 \$ pour les 0-5 ans.

Lors de la campagne électorale de 1998, les regroupements d'OCF convoquent une conférence de presse pour interpellier le futur gouvernement sur ses intentions face au développement de la Politique familiale et pour lui faire part de leurs inquiétudes concernant l'avenir des OCF et des familles. La réponse de la ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance, Nicole Léger, est que les OCF n'ont pas à s'inquiéter et qu'ils conserveront leurs acquis. Elle parle alors pour la première fois d'un éventuel transfert du financement des OCF, du ministère de la Santé et des Services sociaux vers le MFE.

Tous ces événements ont mené à la mise sur pied d'un Groupe de travail sur la reconnaissance et le financement des OCF. Ces derniers en ont profité pour se donner un cadre de reconnaissance commun ainsi qu'un cadre de financement. Ce groupe de travail allie sa démarche à celle du Comité aviseur de l'action communautaire autonome puisque les OCF partagent de nombreuses affinités avec ces organismes et ne voulaient pas faire des gains qui seraient nuisibles aux négociations du Comité aviseur.

Aujourd'hui, les revendications des OCF sont d'être reconnus et financés pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire un milieu de vie qui vise l'enrichissement de l'expérience parentale. L'état de situation actuel des OCF comporte plusieurs écueils : ils reçoivent un financement de base moyen de 25 000 \$; on ne les reconnaît que dans la mesure où leurs services sont complémentaires à d'autres services

dispensés ailleurs (CLSC, CPE, Centres jeunesse, CLE, CLD, institutions scolaires, etc.); on cherche à les financer de façon morcelée, c'est-à-dire pour des interventions qui s'adresseraient à des problématiques cloisonnées (la famille y étant vue comme une somme d'individus « à risques ») alors qu'ils privilégient une approche globale; etc.

Finalement, les OCF vont à contre-courant de la tendance actuelle privilégiant le modèle unique et la rationalisation dans un contexte de désengage-



ment de l'État. Mais ces difficultés témoignent également de ce qui fait la richesse des OCF : dans leur grande diversité, ils sont largement à l'image des familles québécoises. Outre ces difficultés qui viennent de l'extérieur, l'un des enjeux majeurs pour les OCF est de demeurer un milieu de vie pour les familles et de résister à ce glissement vers une approche « expert » que l'on voudrait leur voir jouer en intervenant sur les familles au lieu de les soutenir et de travailler en collaboration avec elles.

LES ENJEUX NATIONAUX

Une valise lourde de promesses et de défis pour les centres de la petite enfance

par Hélène Potvin, présidente de Concertation inter-régionale des centres de la petite enfance du Québec

L'annonce, dans le cadre du Sommet de 1996, de la création d'un important réseau de CPE, a également été une surprise pour les milieux de garde. Cette annonce était pourtant l'aboutissement de plus de vingt années de revendications de la part des garderies, parfois en solo, parfois avec l'appui d'autres groupes populaires. Elle est donc accueillie avec un soupir de soulagement puisqu'il s'agit d'un gain pour les familles, pour les enfants et pour les services de garde. Elle vient répondre aux problèmes d'accessibilité de l'époque en termes de coûts, de places disponibles et de régions peu développées. Mais cette nouvelle est accueillie aussi avec certaines inquiétudes et certaines résistances.

Avant 1996, le système scolaire avait annoncé la volonté d'intégrer les 3-4 ans dans les écoles, ce qui allait à l'encontre des principes du réseau des garderies. Le gouvernement avait la possibilité d'envoyer les enfants dans les écoles (donc dans un réseau déjà développé) mais il a fait le choix des services de garde. Or, la Politique familiale implique autre chose que le développement de places à 5 \$: c'est aussi un programme éducatif, obligatoire pour les CPE. Pour les milieux de garde, c'est un développement sans précédent qui est mis en branle : 15 000 places par années sont développées, le réseau a vingt années de rattrapage à effectuer. Cette opération permet la clarification d'un mandat que seuls les services de garde se reconnaissent et traduit une orientation désespérément tournée vers l'accessibilité. Bien que toutes les familles n'aient pas encore trouvé de réponse à leurs besoins pour l'instant, c'est dans l'objectif à long terme que le réseau puisse suffire à la demande.

Les milieux de garde obtiennent donc la reconnaissance de leurs services dédiés à la petite enfance : dépistage, prévention, intervention précoce, en plus de pouvoir répondre aux besoins en services de garde. C'est donc une valise pleine de promesses,

mais aussi une valise un peu lourde qui est offerte au réseau des services de garde. Par ailleurs, le réseau des garderies sans but lucratif doit également composer avec les garderies et les agences à but lucratif avec lesquelles ils sont encore en situation de concurrence actuellement, puisqu'ils sont fournisseurs des mêmes services.

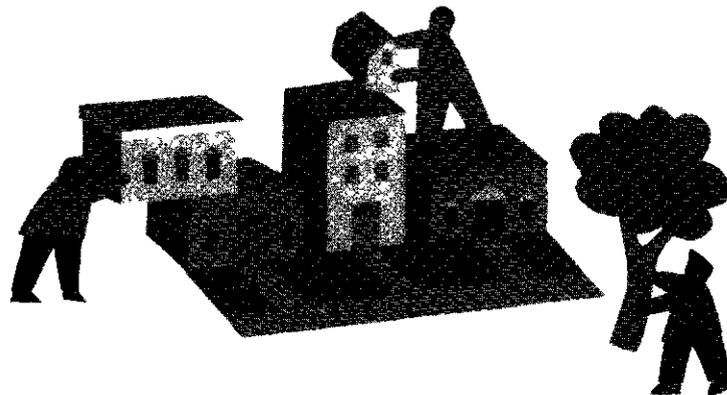
Outre l'agenda plutôt chargé des CPE, ces derniers doivent également composer avec un tout nouveau ministère de la Famille et de l'Enfance constamment en mutation et avec un fort roulement de personnel qui n'a pas toujours les compétences requises. Les CPE doivent aussi s'ajuster face à leur perte d'autonomie à certains égards, notamment dans la façon d'administrer leurs budgets, sur les questions de la normalisation des salaires et de l'organisation du personnel, sur le rôle de leurs conseils d'administration, etc. Toutes ces transformations amènent les CPE à des remises en questions importantes, tant à l'égard de leur autonomie qu'à l'égard de l'implication de leurs parents bénévoles.

Les modes de financement qui changent annuellement, de même que les normes qui y sont associées — seuils de performance, remplacement des enfants en vacances, etc. — impliquent une gestion très exigeante. Les pressions sont également très fortes de la part du public en regard de l'ouverture des places en services de garde annoncée dans la Politique familiale, et bien que la passion et le dynamisme

animant les travailleuses et les travailleurs des CPE, beaucoup de projets ne lèvent pas par manque de places octroyées. D'autres dossiers sont également jugés préoccupants par le ministère et les milieux de garde, entre autres ceux des haltes-garderies et des services de garde à but lucratif. Ces derniers ont des pratiques différentes en terme de tarification, et s'approprient différemment le programme éducatif.

Donc, la reconnaissance est là pour les CPE, mais on considère qu'elle n'est pas totalement acquise et qu'elle pourrait être perdue rapidement. Le réseau des services de garde ayant dû renoncer en partie à son autonomie, les conseils d'administration et les parents résistent et posent des questions, scrutent la gestion, etc. D'autres luttes restent également à mener pour faire reconnaître les besoins de formation du personnel et pour pallier aux problèmes de pénurie.

Quant au soutien parental, il s'agit là d'une notion qui n'est pas encore suffisamment claire. Une réflexion reste à faire à plusieurs niveaux face à ce volet et elle devra sans doute s'élaborer en partenariat avec les milieux de la santé, les organismes communautaires, les milieux scolaires, etc. Les CPE ne disposent pas de suffisamment de temps, à l'heure actuelle, pour accomplir le travail que les OCF font auprès des familles. Des liens de collaboration seraient donc à souhaiter entre les deux réseaux afin de mieux répondre aux besoins de l'ensemble des familles.



LES ENJEUX RÉGIONAUX

Rechercher la complémentarité dans les différences

par Francine Camiré, Association de familles monoparentales et recomposées La Source de Victoriaville

Nous avons chez nous un regroupement d'organismes communautaires Famille qui regroupe 23 organismes des régions 04 et 17. Une seule Régie régionale de la santé et des services sociaux existe pour ces deux régions. Nos OCF sont financés principalement par le programme SOC (Soutien aux organismes communautaires) du MSSS, le programme PACE (du gouvernement fédéral), le PSEPA (programme de soutien en éducation populaire autonome) du ministère de l'Éducation du Québec et par Centraide. La plupart des OCF de notre région organisent également des activités de financement pour soutenir leurs actions.

La concertation fait partie intégrante de la vie des OCF. Dans nos deux régions, plusieurs tables de concertation existent depuis bon nombre d'années. On constate par ailleurs, depuis 1998, que les CPE y sont de plus en plus présents et c'est pour le mieux. Pourtant, malgré ces efforts de concertation, la méconnaissance de nos milieux respectifs demeure. Nos réalités territoriales et régionales teintent nos actions et l'intérêt des familles passent parfois au second plan.

Même si la plupart des contacts entre les CPE et les OCF de notre région se passent bien, il reste encore du chemin à faire pour se considérer comme des alliés qui ont à cœur le bien-être des familles. Par exemple, dans un coin de notre région, un CPE qui voulait agrandir ses installations avait prévu une place pour un OCF sans toutefois vérifier auprès de celui-ci sa volonté de quitter les locaux où il est déjà installé. Ce même CPE désirait aussi offrir un programme de stimulation précoce alors que l'OCF en offrait déjà un en collaboration avec les parents. D'autre part, peu de références aux services des OCF sont faites par le personnel des CPE de notre région.

Un dernier exemple concerne plus particulièrement la transparence des actions que nous menons chacun de notre côté. Dans notre région, dans le cadre

d'une table sectorielle, chacun des organismes impliqués (OCF, institutions et CPE) ont clairement identifié leurs priorités pour l'année à venir. Cependant, quelques semaines plus tard, nous apprenions qu'un CPE avait déposé une demande pour un budget en promotion de la prévention sans que cela n'ait été clairement nommé lors des rencontres précédentes.

Même pendant les années où la famille ne faisait pas partie des priorités gouvernementales et régionales, plusieurs organismes comme le nôtre existaient depuis 19 ou 20 ans, convaincus des besoins des familles et de l'importance de soutenir les parents dans leur rôle d'éducateur. Nous avons expérimenté de nouvelles approches respectueuses des multiples réalités

familiales. Nous estimons, à juste titre, que notre société québécoise n'a pas les moyens de se passer de l'expérience et de l'expertise acquises au fil des ans par les OCF. Nous affirmons et voulons confirmer l'importance de travailler en réelle collaboration avec les CPE pour offrir des ressources et des services de qualité, adaptés aux besoins de la population. Cependant, travailler en collaboration c'est pouvoir accepter les couleurs de chacun, se connaître et travailler ensemble dans les faits, chercher la complémentarité dans nos différences. Soyons donc des alliés pour que chacun conserve sa mission, son rôle et sa philosophie et que les directives des différents ministères ne viennent pas interférer sur ce que nos milieux ont besoin pour soutenir les enfants et les parents.

LES ENJEUX RÉGIONAUX

Une réussite qui n'a pas connu de suite, faute de financement

par Louisane Côté, la Ligue pour l'enfance de l'Estrie

L'expérience dont je vais vous parler a eu lieu entre la Ligue pour l'enfance de l'Estrie et le Regroupement des CPE des Cantons de l'Est. Le cadre dans lequel s'est déroulée cette expérimentation était celui du Programme d'aide à l'action concertée proposé par la Régie régionale et la Direction de la santé publique afin d'expérimenter des collaborations entre les organismes communautaires et le réseau des services touchant la famille. Ces programmes se déroulent sur une période de deux ans.

Le projet en question visait à mettre en place des collaborations efficaces entre un OCF ayant une longue expérience de travail auprès des familles en ce qui a trait à l'enrichissement de l'expérience parentale, les centres de la petite enfance de l'Estrie, le CLSC de la région de Sherbrooke et la Villa Marie-Claire, qui est un centre de réadaptation pour

jeunes mères en difficulté. La Ligue pour l'enfance de l'Estrie était maître d'œuvre du projet. Concrètement, le projet visait à faire l'animation d'ateliers de soutien parental de type « YAPP » (Y'a personne de parfait) auprès des parents utilisant les CPE.

Nous voulions avant tout que les parents qui participaient aux ateliers, et qui auraient des problèmes en lien avec l'éducation de leurs enfants, puissent trouver rapidement une réponse adaptée à leurs besoins en mettant en place et en expérimentant des modes de concertation où chacun des partenaires faciliterait l'accès à ses services et s'assurerait que le parent serait soutenu de façon continue, et ce, dans son propre milieu de vie. Chacun des partenaires s'est engagé à déléguer une personne pour participer aux travaux du comité d'encadrement du projet qui s'est réuni

de façon régulière. Dans chacun des milieux, une personne contact a été identifiée pour toutes les références, facilitant ainsi l'accès à leurs services et une éducatrice a été embauchée à temps partiel. Certains CPE en milieu défavorisé ont été oblés par le Regroupement des CPE et informés de la mise en place du programme.

L'animation des ateliers s'est déroulée sur une période d'un an et demi. Neuf CPE ont accepté de participer au projet, 80 parents ont été rejoints par le programme, dix parents ont fait l'objet de références aux partenaires impliqués ou à d'autres services d'organismes communautaires de la région. Au terme de leur participation au programme, les parents ont témoigné d'un haut niveau de satisfaction. L'expérience leur a notamment permis de prendre connaissance des différentes ressources et activités disponibles à la famille dans leur région. Quant aux partenaires, ils ont mentionné que le programme leur avait permis de mettre en place des liens de collaboration qui se sont montrés efficaces. En ce qui concerne les CPE, la plus grande difficulté rencontrée était liée au manque de disponibilité de leurs personnes responsables, étant donné que l'expérimentation s'est faite au moment où les objectifs de diversification des CPE en étaient à leurs débuts et monopolisaient beaucoup de leurs énergies. Un des éléments qui a facilité la réussite du projet était que l'animatrice responsable connaissait bien le milieu des CPE et était reconnue par ces derniers.

Il n'y a malheureusement pas eu de suite au projet, faute de fonds pour l'actualiser. Une demande de prolongation du financement a été faite auprès du Programme d'aide à l'action concertée et une demande a également été adressée au MFE dans le cadre des subventions aux OCF, mais dans les deux cas, les demandes n'ont pas été retenues. Parmi les éléments qui faciliteraient la poursuite d'un tel projet, on retrouve un financement stable et récurrent, la disponibilité des équipes des CPE pour participer à l'ensemble de la démarche, une concertation réelle et authentique de la part des partenaires et la souplesse d'une structure permettant des ajustements au besoin.

Au niveau des CPE, dans la réalité de leurs organisations, il s'avère difficile d'ajouter des tâches au personnel déjà surchargé par les activités de base du service aux enfants. Les installations et le personnel sont dédiés avant tout à l'enfance. Dans certains milieux, les éducatrices expriment une grande difficulté de communication avec les parents et demandent à être soutenues à ce niveau. De là l'importance d'autant plus grande de permettre le développement de projets de collaboration entre les CPE et les OCF.

LES ENJEUX RÉGIONAUX

Bousculer l'ordre établi

par Johanne Roy, CPE La Chenille, Laurentides

Dans notre région, nous avons travaillé à un projet de concertation né d'une identification des besoins de la population particulièrement défavorisée et de la reconnaissance d'une nécessité d'intervenir de façon plus globale et mieux adaptée à ces besoins. Ce projet était issu de la Table de concertation pour la petite enfance avec une volonté de travailler en partenariat pour une offre de services adaptée aux besoins du milieu. La responsabilité du développement de places en services de garde incombait au CPE et le support à l'intervention famille allait être supporté par le CLSC et l'OCF. Il y avait donc nécessité d'élargir les perspectives d'intervention et de cohabitation, sous un même toit, dans certaines zones de services.

Le climat au début de la concertation reflétait une certaine méfiance alimentée par la méconnaissance des rôles de chacun et un certain réflexe de protection pour des intérêts corporatifs et organisationnels. Un projet commun venait nécessairement bousculer l'ordre établi dans nos façons de faire traditionnelles. Il nous fallait accepter nos valeurs organisationnelles et éducatives respectives en tenant compte des différences dans les cultures, les personnalités, les préoccupations et les approches. Il a fallu clarifier nos missions propres et nos champs d'intervention, faire un recoupage d'activités et instaurer une vision du développement, l'aspect physique de la construction déterminant notre façon de travailler.

On a choisi un interlocuteur neutre centré sur les préoccupations de la population afin d'éviter une rupture de la communication ou de tomber dans le piège de la compétition. On a opté pour la stratégie de se centrer sur les besoins des personnes, toutes catégories de services confondues, en faisant abstraction de nos programmes et règles établis, tout en respectant nos identités propres. Il y a donc eu une obligation de moduler et d'élargir nos visions au profit des besoins véritables. Une identification de pistes pour une mise en commun des ressources a par la suite été faite, ainsi qu'une identification de plates-bandes moyennes.

La mise en place de la concertation terrain s'est cependant heurtée à la réponse des ministères. Le ministère de la Famille et de l'Enfance s'est avéré avoir une vision plutôt limitée de la concertation. Il proposait une solution de propriété en parts divisées en raison d'une impossibilité de financer un nombre supplémentaire de pieds carrés, donc favorisant un développement cloisonné et indépendant. Il était donc difficile de travailler en véritable partenariat devant des réalités et des ressources aussi différentes, les normes d'attribution des subventions pour les installations de CPE (seuils de performance, présences réelles et présences physiques des enfants, etc.) offrant peu de latitude et d'ouverture à de nouvelles façons de faire.

En l'absence de financement adéquat pour la construction d'un espace commun, nous nous sommes retrouvés devant l'obligation de revoir le projet initial (cohabitation entre le CPE et l'OCF dans de les mêmes locaux) pour privilégier la conformité aux standards reconnus par le MFE ou attendre que le contexte évolue et reporter notre projet à plus tard. Le choix a été d'aller de l'avant avec le projet d'installation du CPE et de mettre de côté, pour l'instant, les besoins plus spécifiques de l'OCF en termes de localisation. Nous conservons cependant une volonté de concertation pour une vision intégrée de services dans la mesure où l'établissement pourra élargir ses murs de l'intérieur et interpréter la réglementation de manière à adapter la réponse aux besoins et non les besoins à la réponse.

En ce sens, il faut faire bien attention de ne pas fabriquer des besoins qui doivent correspondre à nos structures. Certaines valeurs sont essentielles à la réussite d'une véritable concertation. Il faut d'abord privilégier l'ouverture à la différence puisque la richesse d'une communauté se cultive dans la diversité. À la croisée de nos services se trouve une vraie réponse aux besoins. Sur le parcours d'une famille dans le besoin, à nous d'indiquer nos intersections.

LES ATELIERS

Afin de répondre aux objectifs du Rendez-vous des CPE et des OCF, chacun des ateliers regroupait des personnes provenant de mêmes régions avec une représentativité, la plus adéquate possible, de membres de chacun des réseaux organisateurs. Les sujets abordés dans le cadre des ateliers étaient regroupés en trois catégories : 1) mise à niveau de la connaissance des réseaux entre eux; 2) perceptions et irritants de chacun face aux enjeux de la Politique familiale; 3) perspectives et suites à donner au premier Rendez-vous des CPE et des OCF.

Atelier 1 : Montréal, Outaouais, Bas-Saint-Laurent, Nord-du-Québec

Dans cet atelier, on constate que les organismes communautaires Famille sont peu connus des familles qui fréquentent les CPE et qu'il serait souhaitable que l'on puisse les référer, au besoin, à des OCF. On est également d'avis qu'il serait important d'éviter le dédoublement de programmes déjà existants. Certains OCF déplorent par ailleurs que certains CPE développent des services qui touchent leur mission sans les consulter.

On reconnaît aisément que ce qui fait principalement la différence entre les CPE et les OCF est l'approche utilisée (les OCF favorisant une approche plus globale) et que, bien qu'il s'agisse dans les deux cas de milieux de vie, ce sont deux milieux de vie différents.

Parmi les moyens proposés pour améliorer la situation, on suggère que les CPE reconnaissent publiquement que les OCF sont sous-financés et qu'ils reconnaissent également l'expertise des OCF en matière de soutien parental.

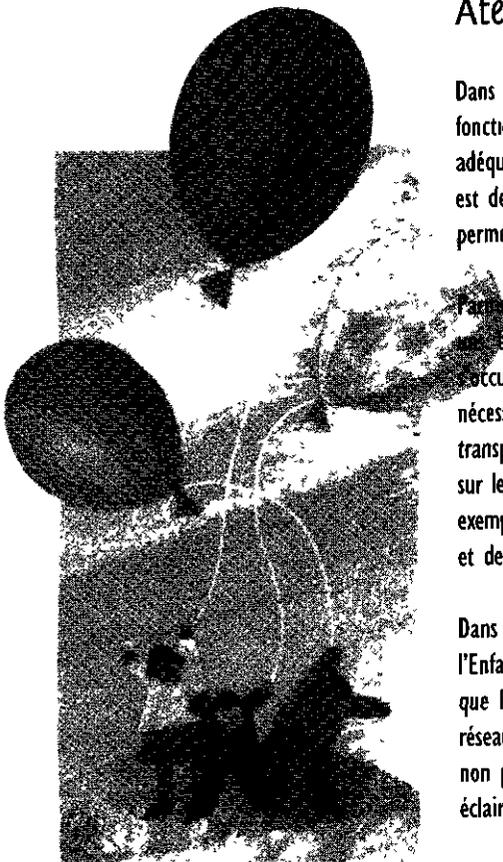


Atelier 2 : Québec, Chaudière-Appalaches, Mauricie

Dans le cadre de cet atelier, on donne des exemples de collaborations entre CPE et OCF qui ont bien fonctionné et fonctionnent encore, principalement grâce à des tables de concertation qui remplissent adéquatement leur rôle. On s'entend également sur le fait que la mission première des CPE et des OCF est de contribuer au bien-être des familles et qu'une meilleure connaissance de ces milieux entre eux permettrait de mieux collaborer en ce sens.

Parmi les irritants identifiés, on souligne le besoin de mieux connaître les missions et les approches des uns et des autres et que le soutien parental gagnerait certainement à être mieux défini. Les OCF occupent de tous les parents, peu importe l'âge des enfants. Ces familles ne se retrouvent donc pas nécessairement parmi les utilisateurs des CPE. On souligne également la nécessité d'une meilleure transparence de la part des uns et des autres au sein de mêmes communautés. Finalement, on s'entend sur le fait que plusieurs malentendus proviennent de certains mythes entretenus, à propos des CPE par exemple, et que beaucoup d'irritants seraient solutionnés par une meilleure connaissance des missions et des références respectives quant aux vocabulaires utilisés.

Dans les suites à donner au Rendez-vous, quelqu'un suggère que le ministère de la Famille et de l'Enfance (MFE) devrait donner des formations à son personnel sur ce que sont les CPE et les OCF et que l'on devrait inviter la ministre Linda Goupil à participer à de futures rencontres entre les deux réseaux. Finalement, la perspective à privilégier serait, pour les CPE et les OCF, d'apprendre à cohabiter, non pas dans une situation de dédoublement de compétences, mais dans un contexte « d'intersection éclairée ».



Atelier 3 : Montérégie, Centre-du-Québec, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

On s'étonne, dans cet atelier, que la méconnaissance mutuelle entre les CPE et les OCF subsiste malgré le fait qu'ils se retrouvent souvent dans les mêmes lieux de concertation. On fait aussi référence à certaines craintes face à la fusion possible des deux regroupements nationaux de CPE : Concertation inter-régionale des CPE du Québec (CIRCPEQ) et la Fédération des CPE du Québec. On reconnaît que les positions ne sont pas toujours uniformes à l'intérieur d'une même instance. Même si la position de CIRCPEQ à l'égard du soutien parental est de laisser le soin aux OCF d'offrir ce type de services, on fait cependant remarquer que certains CPE ont déjà commencé à intégrer ce volet à leurs activités.

Bien que le choix du MFE ait été de développer d'abord un important réseau de CPE, on croit qu'il existe une volonté politique, de la part du gouvernement, d'aller de l'avant avec l'ensemble de la Politique familiale. Cependant, cette volonté n'est pas visible puisqu'elle ne se traduit pas encore en terme de financement. On recommande, dans cet atelier, de favoriser les rencontres entre les travailleuses « terrain » des CPE et des OCF et de mettre sur pied des tables pour identifier les préoccupations et détecter les besoins qui n'ont pas encore trouvé de réponse.

Parmi les suites à donner au Rendez-vous, on suggère notamment d'organiser des rencontres régionales entre les personnes qui travaillent sur le terrain. Il faudra également que les deux réseaux développent leurs solidarités en véhiculant un discours commun sur la famille auprès du MFE, jouant ainsi un rôle de promoteur actif.



Atelier 4 : Laurentides, Estrie, Lanaudière, Côte-Nord

Certains mots clés de la Politique familiale sont énumérés en début d'atelier : places à 5 \$, universalité, accessibilité, programme éducatif, soutien à la famille, congés parentaux, allocation unifiée, etc. Cependant, la politique familiale veut aussi dire : ingérence, reddition de comptes, MFE, seuils de performance, obligations, devoirs et ajustements.

Les OCF sont les moins financés parmi les organismes qui reçoivent leur soutien du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) par le biais du programme Soutien aux organismes communautaires (SOC). Les OCF ont peu de liens avec le MFE et, de ce fait, sont méconnus de ce ministère. Leur recours fréquent au financement par projets spécifiques est assujéti aux différentes priorités de financement des Régions régionales. En raison de ces considérations, on estime que si les OCF établissent des liens avec les CPE, il leur faudra aller au-delà de ce rôle de dispensateur de services qu'on voudrait leur voir jouer. Les OCF ont été créés pour répondre aux besoins de l'ensemble des familles et non pas uniquement pour intervenir auprès des populations dites « à risques ».

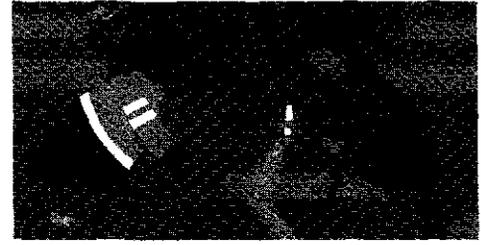
Parmi les autres pistes d'action proposées, on suggère que les CPE et les OCF s'alimentent mutuellement dans leurs dossiers, que les CPE soient davantage présents aux tables de concertations locales et régionales et que le réseau des CPE appuie la demande de financement de base des OCF.

Atelier 5 : Laval, Abitibi, Saguenay-Lac-Saint-Jean

On fait part, dans cet atelier, de plusieurs OCF qui offrent des services de halte-répit. Certains d'entre eux doivent par ailleurs faire face à une demande de services plus grande que ce qu'ils sont en mesure d'offrir. Pour certaines des régions représentées, les collaborations entre les CPE et les OCF se passent bien alors que, pour d'autres, il existe peu de liens entre les deux réseaux, principalement en raison d'une absence de lieux de concertation.

Quelqu'un souligne que les réalités régionales sont différentes pour le réseau des CPE, particulièrement en ce qui a trait au financement. D'autre part, certaines régions ne disposent que d'un seul regroupement pour un vaste territoire. On réitère les difficultés éprouvées face au rythme de développement précipité imposé par le MFE et les problèmes de communication qu'une telle charge de travail peut parfois entraîner pour les CPE.

Parmi les irritants identifiés, on déplore à nouveau le manque de communication entre les CPE et les OCF et le fait que le MFE ait tendance à se préoccuper très peu des organismes communautaires Famille. On souligne par ailleurs le manque de financement pour les services de haltes-répit offerts par certains OCF. Sur ce point, la position des CPE est la non-ingérence mais on croit qu'il serait opportun de soutenir les demandes des OCF auprès du MFE pour ce type d'activité.



Synthèse des ateliers

Dans l'ensemble des ateliers, on affirme que les CPE et les OCF gagneraient à mieux connaître leur mission respective en vue de voir disparaître certaines craintes ou certains malentendus entre les deux réseaux. D'autre part, si dans certaines régions des exemples de collaboration positive existent, dans d'autres régions, peu de liens ont été développés entre les CPE et les OCF. De façon générale, on croit que les tables de concertation sont des lieux privilégiés pour développer de nouvelles collaborations, dans la mesure où ces dernières pourront se faire dans la transparence et le respect des missions de chacun.

En ce qui a trait au soutien parental, on souligne à plusieurs reprises l'importance de mieux définir ce concept et d'identifier clairement les rôles de chacun face à ce volet. Certains CPE ont déjà commencé à élaborer des projets en lien avec le soutien parental, mais la plupart des CPE reconnaissent n'avoir ni le temps ni les ressources nécessaires pour intervenir de façon continue auprès des parents. Ils peuvent donner de l'écoute et un certain support, mais réfèrent le plus souvent les parents à des ressources extérieures. Des tentatives de définition ont commencé à être élaborées par les personnes participant aux ateliers, mais une véritable définition, qui permettrait de circonscrire avec précision le champ d'intervention de chacun, reste à trouver. De leur côté, les OCF privilégient une intervention qui favorise une reprise d'autonomie pour les parents, en leur apprenant à se prendre en charge par le biais d'un accompagnement ou d'une relation d'aide. On s'entend sur l'importance de prendre en compte les besoins régionaux dans l'élaboration d'une définition du soutien parental. Finalement, ce qui semble rallier les CPE et les OCF autour d'une telle définition serait le refus d'une prise en charge des parents en se substituant à leur rôle de premier éducateur.

Les CPE présents ont pris acte des difficultés de financement éprouvées par une majorité d'OCF et se sont dit prêts à appuyer ces derniers dans leurs demandes auprès du MFE. Certains CPE aimeraient en revanche que l'on reconnaisse le travail qu'ils font auprès des parents. D'autre part, bien que la plupart des CPE reçoivent un financement adéquat, cela ne veut pas dire pour autant qu'ils échappent aux difficultés. Il semble que la reconnaissance que leur voue le MFE a un prix en terme de normes à respecter, de devoirs à remplir et de seuils de performance à atteindre. De leur côté, les OCF veulent recevoir un financement qui leur permette de conserver leur autonomie et ne pas être obligés de convertir leur mission en devenant des centres d'intervention auprès de populations dites « à risques ».

À plusieurs reprises, on mentionne l'importance de développer des outils de communication communs aux réseaux des CPE et des OCF (du type bulletin de liaison, par exemple) et l'importance de donner des suites concrètes, à moyen terme, au premier Rendez-vous des CPE et des OCF. D'autres rencontres devraient être organisées et ouvertes à un plus grand nombre de personnes concernées. Finalement, on croit que les CPE et les OCF devraient former des alliances et s'appuyer mutuellement dans leurs demandes auprès du MFE.

Il est essentiel que des collaborations réelles et respectueuses s'établissent entre les CPE et les OCF dans une perspective « d'intersections éclairées ». Les représentants des deux réseaux devront s'asseoir ensemble aux tables de concertation locales et régionales afin de définir qui ils sont et à qui appartiennent les différents mandats. Il faudra en outre que, dans la recherche d'une définition du soutien parental, l'on s'entende pour identifier jusqu'où va le mandat de chacun — tant pour les CPE, les OCF, les CLSC, que pour tout autre intervenant — et que ces clarifications soient communiquées au MFE. Il faudra également que les fédérations et regroupements de CPE et d'OCF travaillent ensemble au niveau provincial pour l'obtention d'un financement adéquat pour accomplir leur mission respective et faire reconnaître certains principes communs.

C ONCLUSION

Évaluation de l'événement

Selon les fiches d'évaluation qui ont été remplies par les participantes et participants au Rendez-vous des CPE et des OCF, le taux de satisfaction était très élevé. En dépit du fait que l'événement était de courte durée, cette première rencontre a permis de briser la glace et de créer une véritable ouverture aux problématiques vécues de part et d'autre. On est d'avis, toutefois, qu'il serait essentiel de répéter l'expérience afin d'approfondir encore davantage la connaissance des réseaux entre eux et que l'on devrait ouvrir les prochaines rencontres à un plus grand nombre de personnes et d'organismes qui interviennent auprès des familles.

Perspectives et suites à donner

Les personnes présentes au Rendez-vous des CPE et des OCF sont unanimes : il faudra assurément donner des suites concrètes à cette première rencontre et ce, dans un avenir rapproché. Cet important événement, mené sous le thème de « Pour se comprendre, il faut se parler ! », a définitivement rempli les objectifs qu'il s'était fixés en amorçant un dialogue riche en possibilités entre les représentantes et représentants des CPE et des OCF. Des alliances entre les deux réseaux sont non seulement jugées souhaitables, mais tout à fait possibles dans le but d'assurer le bien-être des familles québécoises.

Bien que les missions de chacun soient différentes, des volontés communes ont été formulées de part et d'autre afin de mettre en place des lieux de concertation favorisant les échanges et la mise sur pied de projets à l'image de la diversité des familles et en réponse à leurs besoins. Il ne saurait être question de réduire l'action des OCF à une approche se limitant à intervenir auprès de familles en difficulté, tout comme on rejette largement, tant du côté des CPE que des OCF, la possibilité de se substituer, de quelque façon que ce soit, au rôle de premier éducateur qui revient aux parents. Dans cette perspective, le « soutien parental » devra être défini de façon à ce que chacune des ressources dédiées à la famille puisse jouer un rôle qui corresponde véritablement à son champ de compétences et en travaillant en collaboration avec les parents.

Au chapitre du financement, le constat que les organismes communautaires Famille sont sous-financés et l'urgent besoin de leur fournir les moyens de poursuivre leur travail ont été maintes fois soulignés. De leur côté, les centres de la petite enfance ont témoigné des nombreuses difficultés qu'ils éprouvent face au rythme de développement précipité de services de garde et du manque de ressources pour suffire à la tâche. Le manque de support adéquat de la part du personnel du ministère de la Famille et de l'Enfance (la création de ce dernier ne datant que de 1997) a été également mentionné à plusieurs reprises. On croit, par ailleurs, que des formations devraient être offertes aux personnes concernées afin de permettre une meilleure efficacité de fonctionnement.

Parmi les tâches à accomplir dans le sillage de ce premier Rendez-vous des CPE et des OCF, on retiendra la nécessité de bien circonscrire les mandats respectifs de chacun, celle de se donner une définition commune du « soutien parental », celle également de permettre une meilleure circulation d'informations entre les deux réseaux (sous forme écrite et dans le cadre de rencontres régionales), le besoin de mieux identifier ce qui distingue les haltes-répît des haltes-garderies et de solutionner les problèmes de financement qui y sont rattachés, et répéter le plus rapidement possible la formule du premier Rendez-vous en permettant une participation plus large. Au terme de cette rencontre, les CPE se sont également dit prêts à appuyer la demande de financement de base des OCF et la demande de reconnaissance de leur expertise en matière de « soutien parental » auprès du MFE.

Les liens nouvellement tissés entre les réseaux des CPE et des OCF permettent de croire que la volonté politique de faire du bien-être de toutes les familles québécoises (quelles qu'elles soient) une priorité nationale, a tout lieu de trouver échos dans des actions concrètes. Les personnes présentes au Rendez-vous sont d'avis que les travailleuses et les travailleurs terrain sont les mieux placés pour identifier les besoins des familles et y trouver des réponses adéquates. À ce titre, cependant, leur action doit souvent se heurter à cette tendance à articuler l'intervention en termes de problématiques socio-sanitaires qui prédominent dans les discours politique et scientifique actuels. Si cette approche présente l'avantage de permettre une meilleure rationalisation des coûts en matière de santé et de services sociaux, le bien-être des familles, tout comme celui de l'ensemble des citoyennes et des citoyens, ne saurait être assuré en le faisant passer derrière les seules préoccupations de rentabilité économique.

REMERCIEMENTS

Les responsables des trois réseaux organisateurs de l'événement – Sylvie Lévesque (FAFMRQ), Claudette Pitre-Robin (CIRCPEQ) et Marie Rhéaume (FUF) – aimeraient souligner l'excellent travail des personnes qui ont contribué, soit à titre de personnes ressource, soit à titre de participantes, à faire de ce premier Rendez-vous des CPE et des OCF un véritable succès.

Nicole Lacelle, animatrice de l'événement
Brigitte Lépine, secrétaire de plénière, Regroupement de CPE de la Montérégie
Lorraine Desjardins, agente de projet

Table ronde sur les enjeux nationaux

Carol Gélinas, coordonnatrice du Regroupement des organismes communautaires Famille de Montréal
Hélène Potvin, présidente de Concertation inter-régionale des CPE du Québec

Table ronde sur les enjeux régionaux

Francine Camiré, Association des familles monoparentales et recomposées La Source
Louisane Côté, Ligue pour l'enfance de l'Estrie
Johanne Roy, CPE La Chenille

Les participant(e)s

France Alane, Carrefour québécois de la famille
Lucie Arcand, Maison de la famille des Pays-d'en-Haut
Diane Aubut, Maison de la famille des Chenaux
Brigitte Bélanger, Maison de la famille Rive-Sud
Renée Berben, Club Parentale Beauce Centre
Mano Boucher, Regroupement des CPE de Laval
Marc Bour, Fédération des CPE du Québec
Diane Chamberland, Parents uniques des Laurentides
Marie-Maude Chevrier, Mirador des Marmots
Lina Côté, Association Parents-ressources des Bois-Francis
Louis Côté, Regroupement des services de garde Saguenay-Lac-Saint-Jean
Nancy Desnoyers, Re-Nou-Vie
Nancy Desormeaux, Parents uniques des Laurentides
Dorothy Dixon, CPE La Petite Grenouille
France Dufour, INFO-ÉVEIL de Matane
Yolande Dumontier, Carrefour familles monoparentales Charlesbourg
Michelle Eaton-Lusignan, Maison des parents de Rawdon
Dominique Fagnoul, CPE Coop Le Bilboquet
Francine Faubert, La Parentèle de Laval
Lorraine Gagnon, Entraide Parents
Monique Galarneau, La Chrysalide
Manon Guité, Regroupement des CPE Bas-Saint-Laurent
Lucie Hervieux, Ressource Parent'ales
Chantal Johnson, Regroupement des CPE Côte-Nord
Céline Lafrenière, Centre Regain de Vie
Chantal Lampron, Maison Pause-Parent
Marcelle Laplante, Association de familles monoparentales et recomposées La Chaudière

Animatrices d'atelier

Lyse Chartrand, Regroupement de CPE de la Montérégie
Hélène Génier, FAFMRQ
Michèle Poirier, Regroupement de CPE de la Montérégie
Judith Poirier, FUF
Louise Vanier, Inter-action familles Hochelaga-Maisonneuve

Secrétaires d'atelier

Suzanne Joly, Carrefour familial du Richelieu
Charles Lavoie, Parent Unique Saint-Romuald
Martine Proulx, Matinées éducatives «Maman et moi» de Laval
Lise Rousseau, INFO-ÉVEIL de Matane
Martine Staehler, Regroupement des CPE de l'Estrie

Linda Lapointe, Regroupement des services de garde Saguenay-Lac-Saint-Jean
Jacynthe Lavoie, Association de familles monoparentales l'Éveil de Saint-Félicien
Cynthia Lefebvre, l'Entre-acte «Maison de la famille»
Céline Marchand, Regroupement des CPE de l'Île de Montréal
Isabelle Martin, Regroupement des CPE Abitibi-Témiscamingue
Sylvie Melsbach, CPE Les Mousses du Mont
Sylve Morin, Regroupement des CPE du Saguenay-Lac-Saint-Jean
Sylvie Nadeau, CPE L'Arc en ciel
Marie Paquet, Maison de la famille de la Vallée du Richelieu
Mario Pelletier, Association de familles monoparentales et recomposées «Contre vents et marées»
Marie-Soleil Pelletier, CIRCPEQ
Cécile Pelletier, CPE le Murmure
Anne-Marie Poirier, Naissance Renaissance Estrie
Barbara Poirier, Maison de la famille de Val-d'Or
Monique Potvin, Maison de la famille de Kamouraska
Hanny Rasmussen, Maison des familles de La Baie
Mario Régis, Regroupement des CPE de l'Île de Montréal
Micheline Rheault, L'Amicale de Sainte-Anne-des-Monts
France Rousseau, Maison de la famille du Grand-Portage
France Saint-Germain, Regroupement des CPE Québec-Chaudière-Appalaches
Lynda Taddio, CPE L'Anode magique
Johanne Tremblay, Regroupement des CPE des Laurentides
Denise Turcotte, Sources vives familles monoparentales
Diane Vandy, Fédération des CPE du Québec
Danielle Wolfe, Re-Nou-Vie

Les organisatrices de l'événement tiennent également à remercier le personnel du Domaine Val des Neiges pour leur accueil chaleureux, la troupe de théâtre *Mise au jeu* pour son excellent travail d'animation, ainsi que le ministère de la Famille et de l'Enfance pour son soutien financier.

Québec 
Ministère de la Famille
et de l'Enfance

Pour mieux soutenir les familles

par Claudette Mainguy, agente de développement

Suite aux constats de la recherche de madame Ruth Rose, nous avons élaboré une proposition de réforme de soutien aux revenus des familles. Dans notre proposition, il y a une composante universelle et une composante sélective. Dans le dernier numéro du *Bulletin de liaison*, nous avons traité de la composante universelle, qui touche exclusivement les allocations familiales du Québec et qui devrait être versée sans condition à toutes les familles ayant des enfants mineurs. La composante sélective, qui remplacerait les crédits d'impôt pour enfant, le crédit pour famille monoparentale et la réduction d'impôt pour la famille, vient bonifier et compléter la portion universelle de l'aide aux familles en améliorant le support accordé aux familles à faible revenu et en suppléant à leurs revenus de travail.

Le modèle québécois...

Actuellement, c'est le programme APPORT qui est utilisé pour combler les revenus de travail. Les reproches qu'on a toujours fait au sujet d'APPORT, c'est que c'est un programme méconnu et si compliqué que peu de familles s'en prévalent. Nous avons espéré trouver des mesures facilitantes ou même une ouverture plus large dans la Loi 30, déposée en mai 2001, mais il n'en fut rien. Également, lors du dépôt du budget, le gouvernement Landry aurait pu améliorer APPORT au lieu de lancer son nouveau programme de subvention à l'emploi. En plus de créer des classes de tra-

De façon générale, notre proposition représente une hausse de quelques centaines de dollars pour la plupart des familles québécoises par rapport à la situation actuelle.

vailleurs, cette subvention de 3 \$ l'heure la première année d'embauche, de 2 \$ et de 1 \$ l'heure les années suivantes, ne reconnaît-elle pas implicitement que le salaire minimum est insuffisant? En outre, et c'est sans doute le pire dans

son de 20¢ par dollar gagné. Ainsi, une famille monoparentale gagnant 20 000 \$ par année recevra 1 818 \$ d'allocation sélective. Entre 20 001 \$ et jusqu'à 44 050 \$, le gouvernement prendra 6¢ sur chaque dollar gagné et il restera

Aide totale accordée à une famille monoparentale avec 2 enfants d'âge scolaire					
REVENU GAGNÉ	0\$	10 000\$	15 000\$	20 000\$	25 000\$
En 2000	6 873 \$	9 418 \$	8 547 \$	7 722 \$	7 076 \$
Notre proposition	7 298 \$	9 770 \$	9 282 \$	8 282 \$	7 228 \$

tout ça, le travailleur retournera une partie de sa subvention en impôt fédéral. Si c'est ça le modèle québécois...

En contrepartie, nous avons un modèle à proposer qui corrige certaines iniquités causées par les nombreuses réformes mises en place par le gouvernement depuis 1997. Nous analyserons l'aide sélective accordée aux familles monoparentales, aide qui est d'ailleurs bonifiée de quelques centaines de dollars.

Vers un modèle plus équitable

Ainsi, dans notre proposition, la portion sélective, pour une famille monoparentale, est fixée à 1 600 \$ à laquelle s'ajoute les premiers 1 200 \$ gagnés. Qu'est-ce que ça signifie concrètement? Cela veut dire qu'une famille monoparentale sur l'aide sociale aura automatiquement 1 600 \$ et que le gouvernement ajoutera un dollar à chaque dollar gagné jusqu'à concurrence de 1 200 \$ de gains de travail. Entre 1 201 \$ et 9 000 \$, le gouvernement ajoutera 31¢ pour chaque dollar gagné jusqu'à un maximum de 4 018 \$ par famille.

Lorsque le maximum est atteint, soit à partir de 9 001 \$ et jusqu'à 20 000 \$, le gouvernement commencera à récupérer l'aide accordée à rai-

375 \$ d'aide sélective à toutes les familles monoparentales gagnant 44 051 \$ et plus.

De façon générale, notre proposition représente une hausse de quelques centaines de dollars pour la plupart des familles québécoises par rapport à la situation actuelle. Néanmoins, notre proposition ne rétablit pas complètement la situation qui existait en 1994, sauf exception. Par exemple, une famille à l'aide sociale avec un ou deux enfants recevra 425 \$ de plus qu'à l'heure actuelle. Avec un revenu de 10 000 \$, près du point où le programme APPORT actuel atteint son maximum, l'aide totale pour une famille monoparentale avec deux enfants sera de 9 770 \$ comparativement à 9 418 \$ actuellement. Pour tous les revenus supérieurs, notre proposition prévoit une diminution plus lente que les programmes actuels.

Nous demandons donc les premiers investissements réels depuis plus de cinq ans. Nos demandes ne sont même pas suffisantes pour rétablir l'aide reçue par la plupart des familles en 1994, et ceci, même en tenant compte des investissements du gouvernement fédéral. Et c'est ça qu'on veut comme modèle québécois...

Le mouvement communautaire autonome ou le défi de la pluralité

par Lorraine Desjardins, journaliste pigiste

Cétaient les 29 et 30 mai derniers que le mouvement communautaire autonome tenait, à Montréal, sa troisième Rencontre nationale. À l'ordre du jour, les quelque 150 personnes déléguées présentes devaient se prononcer sur la dernière proposition de politique gouvernementale qui leur avait été soumise le 12 avril 2001. Pour plusieurs, il s'agissait là d'un moment historique dans l'existence du mouvement communautaire autonome.

Récapitulation des faits

On se souviendra d'abord que, lors de Journées d'étude régionales tenues en décembre et janvier derniers, le Comité aviseur de l'action communautaire autonome avait reçu le mandat de négocier avec le gouvernement du Québec, au cours de l'hiver 2001, le contenu d'une politique de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome en réponse aux priorités du mouvement en s'appuyant, pour ce faire, sur la mobilisation et la concertation des milieux communautaires autonomes et en soumettant le résultat de cette négociation à une Rencontre nationale.

Ce mandat découlait notamment du large consensus dégagé au sein du mouvement en appui aux positions portées par le Comité aviseur face à la proposition de politique soumise le 5 avril 2000 par le ministre de la Solidarité sociale. Il découlait également du *momentum* créé par la tenue de la consultation publique présidée par Gérald Larose et la parution du rapport de cette consultation, de la possibilité de reprendre les échanges avec le gouvernement dans le but d'obtenir une nouvelle proposition de politique et de la nécessité d'obtenir un véritable espace de négociation avec le gouvernement menant à des réponses concrètes aux priorités du mouvement communautaire autonome. Finalement, le

mandat reçu par le Comité aviseur s'inscrivait dans la sillage de ce qui avait été adopté en 1998, lors de l'Assemblée extraordinaire des organismes d'action communautaire autonome.

Une période d'intenses négociations

Les mois de février et mars 2001 ont donc donné lieu à une période d'intenses négociations entre les représentants gouvernementaux et le comité de négociation. Ce dernier étant formé de cinq personnes et mandaté par le Comité aviseur, faisait régulièrement rapport de ses travaux à celui-ci. Les rencontres avaient pour objet de communiquer aux représentants du gouvernement les positions du Comité aviseur, l'appréciation de l'avancée des travaux et les écueils encore présents dans les documents de travail qui lui étaient soumis.

Ces travaux ont passablement mobilisé les énergies des membres du Comité aviseur qui ont dû tenir des rencontres hebdomadaires afin d'assurer le suivi des négociations. Ces dernières ont permis de faire certaines avancées, notamment en ce qui a trait au maintien des acquis pour les organismes lors de la mise en œuvre de la politique, à la reconnaissance des caractéristiques de l'action communautaire autonome et de sa nature critique (le gouvernement s'engageant formellement à respecter l'autonomie des organismes) et à la clarification du caractère transversal de la politique et du statut des balises nationales. Certaines réponses positives ont également été apportées par la partie gouvernementale concernant le Fonds d'aide, la défense collective des droits et le financement des regroupements (la demande du Comité aviseur étant que seuls les regroupements dont la mission serait la défense collective des droits ainsi que les regroupements sans ministère

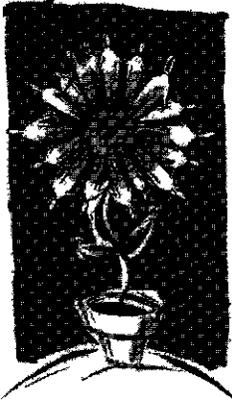
vis-à-vis soient financés par le Fonds). Cependant, au terme de la négociation, beaucoup de flou existait encore concernant d'autres demandes du mouvement, entre autres la persistance dans le document de certains arrimages aux priorités de l'État, en lien notamment avec la régionalisation et la politique de développement social.

La diversité du mouvement

Toujours est-il qu'une version finale du projet de politique a été soumise au mouvement communautaire autonome le 12 avril 2001 et c'est sur le contenu de ce document que les personnes déléguées ont eu à se prononcer les 29 et 30 mai derniers. Les enjeux étaient de taille et les éléments à prendre en compte étaient nombreux : l'état réel du rapport de force du mouvement, la volonté et la capacité politique d'aller chercher davantage de gains, l'identification des moyens pour y arriver et l'adoption d'une position partagée le plus largement et solidairement possible.

La composition du mouvement communautaire autonome est fort diversifiée. En effet, vingt secteurs, regroupant plus de 4 000 organismes, sont représentés au Comité aviseur. C'est sans doute en cela que tient toute la richesse d'un tel mouvement, mais cette diversité implique également une pluralité de points de vue, d'idéologies et d'approches lorsqu'il est question de prendre position sur des éléments aussi

La composition du mouvement communautaire autonome est fort diversifiée. En effet, vingt secteurs, regroupant plus de 4 000 organismes, sont représentés au Comité aviseur.



L'action communautaire
une contribution essentielle
à l'exercice de la citoyenneté
et au développement social du Québec

Québec

précis et importants que le contenu d'une politique de reconnaissance et de financement. Or, le fait de devoir se prononcer définitivement sur tel document constituait, en soi, un défi majeur pour le mouvement communautaire autonome.

Quatre propositions ont été soumises aux personnes déléguées présentes lors de la troisième Rencontre nationale. La position adoptée par l'assemblée invitait le mouvement à émettre un avis favorable à la proposition de politique du 12 avril 2001 à la condition que le gouvernement : a) reconnaisse le Comité aviseur comme l'interlocuteur du mouvement communautaire autonome, b) s'engage dans un processus de négociation continue avec ce dernier dans la bonification et l'application de la politique et, c) mette en place un mécanisme d'évaluation de la politique aux trois ans.

Deux propositions également soumises au mouvement communautaire autonome témoignaient de points de vue opposés. Une première proposait au mouvement de rejeter le projet de politique daté du 12 avril 2001 puisque celui-ci ne comportait pas de garanties suffisantes pour la reconnaissance et le financement de l'action communautaire autonome (aca), qu'il consacrait la complémentarité, qu'il constituait une base permettant d'intensifier le désengagement et le démantèlement de l'État, que

la reddition de comptes et l'évaluation par résultats proposées amoindrieraient considérablement le pouvoir des membres et que la notion de développement social (telle que définie par le gouvernement du Québec) dénaturait le sens de la transformation sociale prônée par l'aca.

Une autre proposition invitait le mouvement communautaire autonome à autoriser le Comité aviseur à donner un avis favorable aux répondants gouvernementaux sur le projet de politique du 12 avril, avec l'assurance que le Comité aviseur soit étroitement impliqué dans sa mise en œuvre selon la volonté du mouvement et dans la poursuite de ses revendications collectives. Cette proposition s'appuyait notamment sur le fait que la période de négociation avait donné lieu à suffisamment de gains pour l'aca et qu'il était temps, pour le mouvement, de passer à l'étape de la mise en œuvre de la politique, les luttes à venir devant se faire dans le cadre de cette mise en œuvre et non plus sur le contenu du document.

Le Comité aviseur a également présenté une recommandation à l'assemblée. Elle consistait à donner un appui conditionnel au projet de politique, dans la mesure où des ajouts importants seraient faits dans le texte du document en regard des engagements gouvernementaux. Cinq conditions visaient l'obtention de garanties supplémentaires quant au soutien financier à la mission globale des organismes et regroupements d'aca (non-soumission aux priorités gouvernementales, majorité des crédits supplémentaires accordés à l'aca, non-recours aux ententes de services complémentaires pour les organismes et non-recours au transit par l'appui à la cotisation des membres pour les regroupements), la reddition de comptes et l'évaluation.

La position adoptée par le mouvement (celle qui consistait à émettre un avis favorable à la proposition de politique moyennant trois conditions) n'a cependant pas fait l'unanimité. Pour certains, le dépôt du projet de politique ne constituait qu'une étape pour permettre au mouvement de poursuivre les luttes

*Essentielle-
ment, ce sont
les stratégies
à emprunter
qui diffèrent
parmi les
diverses
composantes
du mouvement
communau-
taire auto-
nome.*

qui devront nécessairement se faire dans le cadre de sa mise en œuvre. Pour d'autres, l'adoption d'une politique dont le texte contenait encore des imprécisions sur les engagements gouvernementaux représentait un réel danger.

L'avenir d'un mouvement

Essentielle-
ment, ce sont les
stratégies à emprun-

ter qui diffèrent parmi les diverses composantes du mouvement communautaire autonome. Quoi conclure d'un tel clivage idéologique ? Bien qu'une réponse précise à cette question reste encore à trouver, ce qui est certain c'est que, depuis ses origines, le visage de l'action communautaire autonome a beaucoup changé. Mais au gré des changements de gouvernements, des promesses électorales, des bouleversements économiques et sociaux, le mouvement communautaire autonome a toujours su garder ce rôle de transformation sociale qui lui permettait de parler au nom des plus démunis et de contrer les inégalités. Son action devrait sans doute se poursuivre dans ce sens, mais, aux dires de certains, il serait peut-être temps de tenir des états généraux du communautaire afin de mieux circonscrire la portée de cette action et, surtout, afin de mieux se définir en tant que mouvement.

Quant au projet de politique, il a finalement été déposé au Conseil des ministres le 4 juillet dernier et a été rendu public le 5 septembre. Là aussi, on devra attendre la suite des événements pour voir de quelle façon le gouvernement articulera la mise en œuvre de sa politique, parce que, il faut bien le dire, même si elle a été élaborée avec le concours du mouvement, il s'agit d'abord et avant tout d'une *politique gouvernementale*.

La médiation familiale

par Claudette Mainguy, agente de développement

Le 12 juin dernier, le Comité de suivi sur l'implantation de la médiation familiale remettait, au ministre Paul Bégin, son deuxième rapport d'étape. Le Comité de suivi a pour mandat de vérifier le degré d'atteinte des objectifs de la loi. Deux sont mesurables à court terme : favoriser la médiation préalable à l'audition comme mode de règlement de conflits et faire en sorte que les parties qui ne s'entendent pas aient eu au moins un premier contact avec un médiateur pour considérer les possibilités d'un règlement à l'amiable avant de soumettre le cas au tribunal.

L'obligation et la gratuité

Afin d'atteindre les objectifs ci-haut mentionnés, le législateur a prévu deux incitatifs importants. L'obligation d'assister à une séance d'information sur la médiation est le premier. La déclaration de motif sérieux devait permettre à certaines personnes et pour certains cas particuliers, comme la violence, de s'exempter de suivre la séance d'information. Or, à l'usage, le Comité s'est rendu compte qu'il y avait abus de l'utilisation du motif. Plusieurs parents ont d'ailleurs indiqué qu'ils avaient appris l'existence de ce service alors qu'ils arpentaient les couloirs du Palais de justice. Tout en conservant la souplesse et la discrétion prévues à l'origine, le Comité recommande que les normes pour l'obtention d'une déclaration de motif sérieux soient modifiées. Par ailleurs, il suggère que la séance d'information soit remplacée par un séminaire sur la parentalité.

La gratuité des séances est le second indicatif et non le moindre. Quatre vingt-huit pour cent des répondants au questionnaire d'appréciation sur le modèle de médiation partagent cet avis. Les questionnaires adressés par le Comité de suivi aux médiateurs nous indiquent que le motif le plus souvent utilisé par les parties pour se retirer du processus est la fin de la gratuité. De plus, les personnes éli-

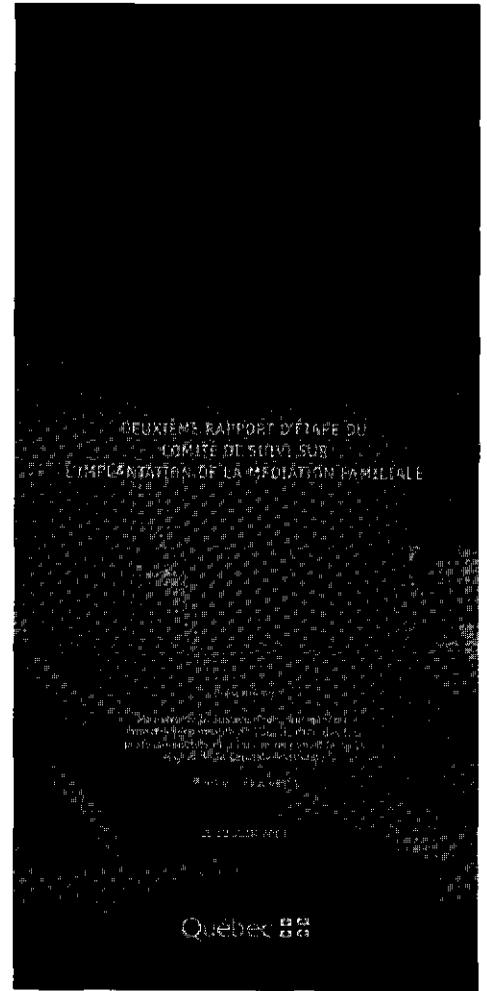
gibles à l'aide juridique ne seront pas nécessairement dirigées en médiation.

Il y a aussi eu quelques mauvaises surprises quand certains parents se sont vu facturer des services autres que les séances de médiation. Il s'est écoulé un certain temps avant que ces faits ne soient portés à l'attention du Comité et qu'ils ne soient clarifiés et corrigés. À ce stade-ci de l'implantation, et malgré ces quelques inconvénients, tous sont d'avis que la gratuité doit être maintenue et même que le nombre de séances gratuites devrait être majoré.

Quelques statistiques

Maintenant, sortons des objectifs pour regarder quelques éléments statistiques qui nous ont semblé intéressants. Depuis 1997, plus de cent mille personnes ont utilisé les services entourant la médiation et, à l'issue de cette dernière, des ententes partielles ou totales ont été conclues dans plus de 70 % des cas. Pour un peu moins de 71 % d'entre eux, il s'agissait d'une première demande alors que pour l'autre 29 %, il s'agissait d'une révision d'un jugement déjà existant. Dans l'ensemble des couples qui sont allés en médiation, un peu plus de 72 % étaient mariés. Ce pourcentage est nettement supérieur à la réalité québécoise qui est aux alentours de 60 %. On peut également noter un écart en ce qui concerne la moyenne des revenus. En médiation, elle est supérieure à celle qui figure au rapport sur la fixation des pensions alimentaires.

Pourquoi ces différences ? En ce qui concerne les gens mariés, la différence s'explique assez bien par l'obligation de partager le patrimoine lors de la rupture du couple, obligation qui n'existe d'ailleurs pas dans les unions de fait. Seul le divorce annule le lien financier entre les époux. Dans le cas des unions de fait, cette nécessité n'existe pas puisqu'ils n'ont pas de lien légal l'un envers l'autre



et pas de patrimoine automatique à partager. La seule protection qu'ils peuvent avoir est un contrat en bonne et due forme, lequel est exécutable automatiquement.

Pour l'aspect financier, c'est un peu la même logique qui prévaut. Lorsqu'on a des miettes à partager, c'est relativement simple. Plus on a à partager, plus c'est compliqué et plus on a intérêt à s'entendre si on veut, qu'à l'issue des procédures, il reste autre chose que des miettes. Il y a cependant un danger à la médiation en ce qui concerne le partage du patrimoine. La médiation est un processus volontaire, basé sur la bonne foi des parties. Les deux parties ont-elles fourni toutes les pièces nécessaires à un partage juste et équitable ? Une bien grande question, surtout que seul le tribunal peut ordonner le dépôt des pièces.

Lorsque les parties concluent une entente portant sur la pension alimentaire ou sur la garde des enfants, le tribunal conserve sa juridiction pour l'approuver ou la désapprouver puisqu'il s'agit de questions d'ordre public. Mais lorsqu'il

s'agit d'une entente relative au partage ou à la disposition des biens, il y a transaction et le tribunal est alors dispensé d'en scruter le bien fondé. Même s'il existe des cas où un partage a été modifié ultérieurement, il est clair que la confiance doit être au rendez-vous.

Les modes de garde choisis

Le constat le plus intéressant du rapport est sans doute les modes de garde choisis, qui eux aussi varient considérablement du portrait global. Ainsi, en médiation, la garde exclusive à la mère n'est choisie que dans 50 % des cas alors que 9 % des pères s'en prévalent. Selon les statistiques recueillies en fixation, qui couvrent l'ensemble des dossiers judiciairisés, le pourcentage de la garde exclusive est de 71 % chez les mères et de 5 % chez les pères. En médiation, on retrouve une garde partagée dans 19,7 % des cas (7 % en fixation) et une garde exclusive avec droits de sortie prolongés dans 12,1 % des cas ainsi qu'une garde exclusive à chacun des parents dans 6,2 % des cas.

Doit-on conclure que la médiation favorise un meilleur accès aux deux parents ou simplement que les couples qui poursuivent en médiation s'entendent

mieux que ceux qui l'abandonnent ? Quoi qu'il en soit, la médiation est un des meilleurs moyens pour aider les enfants et les parents à mieux vivre les bouleversements liés à la séparation du couple. De même, une entente conclue par les parties elles-mêmes ne peut certes pas nuire aux relations post-rupture des deux parents.

Encore trop peu de couples vont en médiation

Même si le chiffre de 100 000 utilisateurs de services de médiation familiale peut sembler imposant, il ne représente que 17 % de la clientèle admissible. La médiation prend sa place très lentement, sans doute à cause du peu de publicité et de promotion consenties à ce nouveau service. Il reste donc beaucoup à faire pour que ces deux objectifs soient atteints. Avec le temps écoulé et les données recueillies, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements, notamment ceux proposés par le Comité dans son deuxième rapport d'étape. Le rapport est disponible sur le site internet du ministère de la Justice pour ceux et celles qui veulent en prendre connaissance.

Source : Deuxième rapport d'étape du Comité de suivi sur l'implantation de la médiation familiale

Dans l'intérêt de l'enfant

(suite de la page 4)

Les pensions alimentaires

Enfin, le dernier atelier portait sur les règles de fixation des pensions alimentaires pour enfants. Le ministère de la Justice avait choisi d'y soumettre les questions auxquelles le comité de suivi de la Loi n'a pas encore trouvé de réponses. Comme le précédent, cet atelier fut également très émotif et les questions soulevées sont restées sans réponses. Parmi celles-ci citons les suivantes : « Doit-on tenir compte des enfants des unions antérieures (ou postérieures) lors de la fixation ? La garde partagée coûte-t-elle plus cher, et si oui, quel mécanisme devrait-on mettre en place pour en tenir compte ? Doit-on continuer de

verser des pensions alimentaires pour les enfants majeurs ? Etc. »

Même si elles peuvent sembler simples, toutes ces questions sont très complexes et méritent une analyse poussée. Le fait de les soumettre aux participants n'a fait que confirmer la difficulté éprouvée par le comité puisqu'elles sont toujours sans réponses. Cette rencontre n'est qu'un tout petit élément de la vaste consultation menée par le Comité fédéral-provincial-territorial sur le droit de la famille à travers tout le Canada. Nous saurons cet hiver quels changements cette consultation apportera à la Loi du divorce.

Un Rendez-vous...

(suite de la page 3)

On en veut encore !

Les personnes présentes au Rendez-vous des CPE et des OCF sont unanimes : il faudra assurément donner des suites concrètes à cette première rencontre et ce, dans un avenir rapproché. Cet important événement, mené sous le thème de « Pour se comprendre, il faut se parler ! », a définitivement rempli les objectifs qu'il s'était fixés en amorçant un dialogue riche en possibilités entre les représentants et représentantes des CPE et des OCF. Des alliances entre les deux réseaux sont non seulement jugées souhaitables, mais tout à fait possibles. Des volontés communes ont été formulées de part et d'autre afin de mettre en place des lieux de concertation favorisant les échanges ainsi que la mise sur pied de projets à l'image de la diversité des familles et en réponse à leurs besoins.

Parmi les tâches à accomplir dans le sillage de ce premier Rendez-vous des CPE et des OCF, on retiendra la nécessité de bien circonscrire les mandats respectifs de chacun, celle de se donner une définition commune du « soutien parental », celle également de permettre une meilleure circulation d'informations entre les deux réseaux (sous forme écrite et dans le cadre de rencontres régionales), le besoin de mieux identifier ce qui distingue les haltes-repit des haltes-garderies et de solutionner les problèmes de financement qui y sont rattachés, et répéter le plus rapidement possible la formule du premier Rendez-vous en permettant une participation plus large. Au terme de cette rencontre, les CPE se sont également dit prêts à appuyer la demande de financement de base des OCF et de reconnaissance de leur expertise en matière de « soutien parental » auprès du MFE.

On peut se procurer le bilan complet du Rendez-vous des CPE et des OCF en en faisant la demande auprès de l'un des trois réseaux organisateurs de l'événement : CJCPEQ, la FAEMQ et la FUF.

2001

APPORT

VOUS ÊTES PARENTS ET VOS REVENUS DE TRAVAIL SONT PEU ÉLEVÉS?

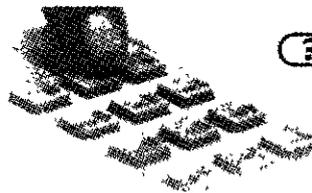
Aide aux parents pour leurs revenus de travail

Si le total de vos revenus bruts annuels est inférieur à :

22 000 \$ pour une famille biparentale et
16 000 \$ pour une famille monoparentale.

Le programme APPORT peut vous offrir :

- une aide financière mensuelle;
- une aide pour frais de garde de 3 \$ par jour (garderie à 5 \$);
- des versements anticipés du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde.



? Pour plus d'information

Communiquez avec le
Bureau APPORT
de votre région
ou avec le

Bureau des renseignements et plaintes
du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Si vous habitez la région de Québec :
(418) 643-4721

Ailleurs au Québec, sans frais : 1 888 643-4721

Internet : www.mess.gouv.qc.ca

Québec 

Ministère de l'Emploi
et de la Solidarité sociale

POSTE MAIL

Société canadienne des postes

Envoi de Poste
de Publications
40015188